CHAUFFAGE & RÉNOVATION

PROPRIÉTAIRES, RÉSERVEZ LES 15 ET 16 NOVEMBRE 2024





Le réglage de vos installations de chauffage peut vous faire économiser de l'énergie (~15%) et donc de l'argent!
Le passage aux énergies renouvelables et la rénovation de l'enveloppe de votre bâtiment aussi.
La commune vous accompagnera et vous soutiendra dans vos démarches par les actions suivantes:



Vendredi 15 novembre 2024

Saint-Martin | Salle bourgeoisiale Soirée d'information Remise du label « Cité de l'énergie »

Samedi 16 novembre 2024

Visite de bâtiments privés rénovés

Hiver 2024/2025

Soutien financier pour le réglage de votre chauffage







SOIRÉE D'INFORMATION

Vendredi 15 novembre 2024 | 18h – 20h | Saint-Martin | Salle bourgeoisiale



Accueil

Introduction
Gaëtan Rossier,
Conseiller communal

Quelles sont les subventions du Programme Bâtiments ?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Exemple d'une rénovation locale

Pierre-André Seppey, Physeos Roman Duprey, propriétaire

Comment financer ma rénovation?

Reynald Quinodoz, Raffeisen Patrick Bruttin, Service des contributions

Comment se faire conseiller? Le conseil incitatif « Chauffez renouvelable »

Yannick Bischoff, Facesud énergie

Comment régler simplement mon chauffage?

Guy Jacquemet, Service cantonal de l'énergie

Action « réglage du chauffage » et visites du lendemain

Sonia Morand, Conseillère Cité de l'énergie

Discussion, échanges, conclusion

Gaëtan Rossier, Conseiller communal

Remise du label Cité de l'énergie

Georges Ohana, Ambassadeur Cité de l'énergie



VISITE DE BÂTIMENTS PRIVÉS RÉNOVÉS

Samedi 16 novembre 2024 | 9h - 12h



Le remplacement du chauffage électrique ou à mazout par un chauffage au bois et au solaire thermique, par une chaudière à pellets ou par une pompe à chaleur.

L'isolation du bâtiment et le remplacement des fenêtres.

Ils vous présenteront leur système de chauffage, les travaux de rénovation effectués, leurs coûts ainsi que ceux du remplacement de ces installations, les subventions reçues, ainsi que les diverses solutions techniques apportées afin de réaliser encore plus d'économies d'énergie.

La liste de ces bâtiments sera mise à disposition lors de la soirée du 15 novembre et sur le site internet communal www.saint-martin.ch dès le 11 novembre.



ACTION D'HIVER

Réglez votre chauffage et économisez sur votre facture!



La commune, avec le soutien de SuisseEnergie, offre une subvention de CHF 300.- / bâtiment individuel ou CHF 500.- / immeuble pour régler et optimiser votre système de chauffage, durant cet hiver (nov. 2024 – mai 2025).

Afin d'évaluer l'effet de ce soutien, les propriétaires bénéficiaires s'engagent à transmettre leur consommation des hivers précédents ainsi que celle de l'hiver 2024/2025 d'ici mai 2025.

Si vous êtes intéressés par cette action, nous vous remercions de vous inscrire auprès de l'administration communale commune@-saint-martin.ch ou de télécharger les documents ad'hoc sur le site internet de la commune www.saint-martin.ch.

Experts à votre disposition :

CECB+

Certificat énergétique des bâtiments www.cecb.ch Chauffez renouvelable www.chauffezrenouvelable.ch